



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Rectorat**

**Service DPE 2**

Affaire suivie par :  
Mme GRAS Elisabeth

Téléphone  
05 94 27 20 48

Fax  
05 94 27 20 60

Mél.  
Elisabeth.gras@ac-guyane.fr

B.P. 6011  
97306 CAYENNE Cedex

Réf. : FR/.../.../11

Cayenne, le 22 novembre 2011

Le Recteur de l'académie de la Guyane  
Chancelier de l'Université  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du  
second degré

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement du second degré

**OBJET** : Modalités de consultation des postes à l'étranger à pourvoir par voie de  
détachement

La présente note a pour objet de vous informer sur les modalités de publication des postes  
à pourvoir à l'étranger par voie de détachement auprès :

- du Ministère de la Défense,
- du Ministère de l'Agriculture,
- des Maisons d'Education de la Légion d'Honneur,
- de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile,
- de l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées Bretagne (ex  
ENSIETA).

En effet, à compter de la présente année scolaire 211-2012, ces postes ne font plus l'objet  
d'une publication au bulletin officiel du ministère. Les avis et les modalités de candidatures  
seront désormais consultables sur les deux sites suivants :

- ▶ [www.biep.gouv.fr](http://www.biep.gouv.fr)
- ▶ <http://www.education.gouv.fr/cid285/etre-detache-france.html>

J'attire votre attention que dès à présent la liste des postes proposés par le Ministère de la  
défense sont publiés sur les sites suivants :

- ▶ <http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-a-votre-service/recrutement/postes-d-enseignement/postes-d-enseignement>,
- ▶ [www.biep.gouv.fr](http://www.biep.gouv.fr)

Les dossiers de candidatures comportant une demande de détachement et un curriculum  
vitae détaillé devront être déposés directement par les intéressés auprès du chef de  
l'établissement militaire au plus tard le 20 janvier 2012.

Pour le Recteur et par Autorisation  
Le Chef de la DPE 2  
**R. FAVIERES**



Recteur de l'académie de la Guyane

Florence ROBINE